



COMMUNE DE CASE-PILOTE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Octobre deux mille quatorze

Présidence de **Madame George GELIE**, Première Adjointe au Maire
 Secrétaire de séance **Monsieur Ronald DACLINAT**, Conseiller

Place Gaston MONNERVILLE
 97222 CASE-PILOTE
 Tél. : 0596 78 81 44
 Fax : 0596 78 74 72

L'an deux mille quatorze, le lundi six octobre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi

des convocations :
 Mardi 30/09/2014

Membres en exercice : 27
 Membres présents : 20
 Procurations : 2

ETAIENT PRESENTS :

George **GELIE**, Thierry **MARECHAL**, Dominique **LOMBARD**, Michel **BARIL**, Jeanne **CLEMENT**, Laurent **SICOT**, Roseline **REGIS CONSTANT**, Arthur **CHARD**, Christian **LEONARD**, Luc **LABRIDY**, Josiane **DOCIN-JULIEN**, Monique **SEVERE**, Marie-Claire **BELIN**, Ronald **DACLINAT**, Stéphanie **CLAIRICIA**, Jean Pierre **ZIE-ME**, Jean-Pierre **DONVAL**, Joséphine **JANVION**, Elie **CARONIQUE**, Guillaume **SURENA**.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Ralph **MONPLAISIR**, Edson **EUGENE**.

ETAIENT ABSENTS :

Christian **LISEE**, Lucienne **BIDARD**, Dominique **COURT**, Suzie **RONDEL**, Chantal **DORIN**.

Procurations de :

Ralph **MONPLAISIR** à George **GELIE**
 Edson **EUGENE** à Thierry **MARECHAL**

Assistance administrative :

Gladys **TURIAF**, Directrice Générale des Services
 Valérie **EDOUARD**, Secrétariat Administratif

ORDRE DU JOUR

1. Fixation du nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique et du CHSCT et institution du paritarisme
2. Validation d'une liste complémentaire de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Modification des délégations du maire
4. Modification du plan de financement : Alimentation en eau des Jardins Familiaux
5. Modification du plan de financement : Restauration de l'Habitation l'Enclos
6. Approbation du plan de financement : Journées du Patrimoine
7. Questions diverses

Soit 18 présents en début de séance et 2 procurations,
 Au point n°1, 20 présents et 2 procurations



1. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE ET DU CHSCT ET INSTITUTION DU PARITARISME

Le conseil Municipal de la ville de Case Pilote

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 05 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 136 agents,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

20 VOIX POUR (18 PRESENTS ET 2 PROCURATIONS)

02 VOIX D'ABSTENTION (Messieurs CARONIQUE ET SURENA)

00 VOIX CONTRE

DECIDE

- **DE FIXER à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).**
- **D'APPROUVER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.**
- **DE RECUEILLIR l'avis des représentants de la collectivité, au sein de ces deux instances.**
- **D'AUTORISER la transmission d'une ampliation de cette délibération immédiatement aux organisations syndicales.**

Fait et délibéré les jour, mois et années susdits.



G. Gelie
George GELIE
Première adjointe



Délibération n° 2014-10/14.60



2. VALIDATION D'UNE LISTE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal de la ville de Case Pilote,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 1650 du Code des Impôts, précisant en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux ;
- Vu le scrutin des élections municipales en date du 23 mars 2014 devant conduire au renouvellement de cette Commission ;
- Vu l'extrait de délibération du conseil municipal en date du 26/06/2014 ;
- Vu les observations du Directeur Régional des Finances Publiques de la Martinique, en date du 5 septembre 2014 ;
- Vu la liste de contribuables locaux proposées en vue de leur désignation comme commissaire par le Directeur des services fiscaux ;
- Considérant la nécessité de compléter la liste de présentation comportant les noms pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux ;
- Considérant que ces membres sont groupés selon la catégorie des contribuables qu'ils sont appelés à représenter ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

21 VOIX POUR

01 VOIX D'ABSTENTION (M. SURENA)

00 VOIX CONTRE

DECIDE

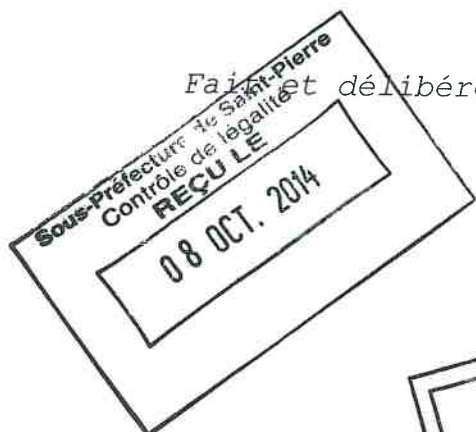
- **DE VALIDER la liste complémentaire ci-dessous des 8 candidats devant permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts**

Proposition pour les personnes hors commune			
GUILON Ep ZAÏRE	Charlotte Ginette	30/01/1937 à F-de-F	Crozanville 97200 Fort-de-France
ARDIN	Stanislas Jean	07/05/1950 à Case-Pilote	Cité Dillon Est 97200 Fort-de-France
KICHENASSAMY	Paulin	10/10/1945 à Case-Pilote	Rés Liberté Bat Perrinon 97233 Schoelcher
DORIN	Marie Josephe	03/01/1948 à Case-Pilote	Rés Liberté Bat Perrinon 97233 Schoelcher

Proposition pour les propriétaires de bois et forêts			
CHRONE	Jean-Paul	10/03/1947 à F-de-F	Fond-Bourlet 97222 Case-Pilote
THEODORE	Guy Flore	24/11/1954 à F-de-F	Les Hauts de Maniba 97222 Case-Pilote
RONDEL	Clair-André	13/04/1943 à Case Pilote	Maniba Pitons 97222 Case-Pilote
NOBELS Ep MOLINARD	Dominique Claire	12/03/1951 à Thysville	Fond-Boucher Habitation MOLINARD 97222 Case-Pilote

- **D'AUTORISER sa transmission à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux aux fins de procéder à l'élaboration d'une nouvelle liste composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.**

Fait et délibéré les jour, mois et années dits.



G. Gelie
George GELIE
Première adjointe

3. MODIFICATION DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal de Case Pilote,

- Vu la décision du Conseil municipal du 15 avril 2014 d'attribuer au Maire 21 délégations ;
- Vu la délégation n°3 autorisant le Maire à :
«... prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 600 000 € HT pour les marchés de travaux et d'un montant de 207 000 € pour les marchés de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget »
- Vu la loi du 20 décembre 2007, supprimant la consultation de la CAO pour les marchés qui ne sont pas soumis à formalisme, c'est-à-dire les MAPA (Marché à procédure adaptée) ;
- Vu la loi du 17 février 2009 autorisant l'assemblée délibérante à déléguer ses compétences à l'exécutif ;
- Vu l'article L.2122-22-4 du CGCT modifié comme suit :
« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

17 VOIX POUR

01 VOIX D'ABSTENTION (M. ZIE ME)

04 VOIX CONTRE (MM. CARONIQUE, DONVAL, SURENA, MME JANVION)

DECIDE

- **DE MODIFIER** la délibération du 15/04/14 portant Vote des délégations du Maire comme suit :

La délégation n°3 est rédigée comme suit :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 600 000 € HT pour les marchés de travaux et d'un montant de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

- **DE DECLARER** inchangé le reste de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



G. GELIE

George GELIE
Première adjointe

LE **AFFICHE**
- 9 OCT. 2014

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
08 OCT. 2014

4. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : ALIMENTATION EN EAU DES JARDINS FAMILIAUX

Le Conseil Municipal de Case Pilote,

-Vu la décision du conseil municipal du 26 mai 2014, approuvant le plan de financement du projet « Alimentation en eaux des jardins familiaux » :

Financiers	Montant H. T.	%
ACRC 2013	20 901,60 €	80
Commune	5 225,40 €	20
Total	26 127,00 €	100

-Vu le rejet des services instructeurs de la Région au motif que le terrain se trouve sur la propriété d'une société HLM,

-Vu la nécessité de réaliser l'opération en sollicitant un autre financement,

-Vu le transfert du dossier par la Région à son service Agriculture,

-Vu la disponibilité de la réserve parlementaire du Député Azérot sollicitée initialement pour la restauration de l'habitation l'Enclos-tranche 1,

-Vu la proposition du Maire de réaffecter la dotation de Monsieur le Député Azérot au projet « Alimentation en eau des jardins familiaux »,

-Vu l'accord du Député sollicité,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

19 VOIX POUR

03 VOIX D'ABSTENTION (MM. SURENA, DONVAL, ZIE ME)

00 VOIX CONTRE

DECIDE

• D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Montant H. T.	%
Réserve parlementaire Député Azérot	13 063,00 €	50
Conseil Régional	7 838,60 €	30
Commune	5 225,40 €	20
Total	26 127,00 €	100

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
08 OCT. 2014

AFFICHE
- 9 OCT. 2014

- D'AUTORISER le Maire à solliciter la réserve parlementaire du Député Azérot ainsi que les services de la Région
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



G. GELIE

George GELIE
Première adjointe



5. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : RESTAURATION DE L'HABITATION L'ENCLOS (Tranche1)

Le Conseil Municipal de Case Pilote,

- Vu la décision du Conseil Municipal du 26 mai 2014, approuvant le plan de financement du projet « Restauration de l'Habitation l'Enclos - tranche 1 » :

Financeurs	Montant HT (€)	% aides publiques	%
TDIL (ETAT)	20 000,00	30,30	19,33
Réserve Parlementaire député AZEROT	15 000,00	22,70	14,49
Conseil Général	17 865,70	27,00	17,26
Commune	13 216,30	20,00	12,77
Total Aides Publiques	66 082,00	100,00	63,85
Fondation du Patrimoine	37 418,00	-	36,15
Total Final	103 500,00	-	100,00

- Vu le rejet des services instructeurs du Ministère de l'intérieur, au motif qu'une aide de l'Etat (TDIL) a déjà été attribuée à cette opération,
- Vu la proposition du Maire d'augmenter la participation sollicitée au département comme suit :

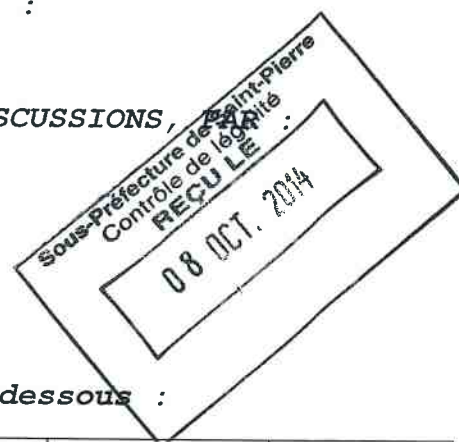
APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

21 VOIX POUR
01 VOIX D'ABSTENTION (M. SURENA)
00 VOIX CONTRE

DECIDE

- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Montant HT (€)	% aides publiques	%
TDIL (ETAT)	20 000,00	30,30	19,33
Conseil Général	32 865,70	49,70	31,75
Commune	13 216,30	20,00	12,77
Total Aides Publiques	66 082,00	100,00	63,85
Fondation du Patrimoine	37 418,00	-	36,15
Total Final	103 500,00	-	100,00

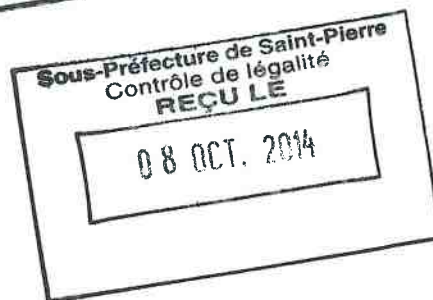


- D'AUTORISER le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour 32 865,70 €
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



George GELIE
Première adjointe



6. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT : JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal de Case Pilote,

- Vu l'initiative de la Direction des Affaires Culturelles d'organiser les Journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2014, afin de saisir toutes les opportunités pour une mise en valeur de son patrimoine,
- Vu la manifestation organisée par la commune pour ces journées,
- Vu la fermeture pendant 9 jours pour grève des services municipaux, empêchant la présentation de ce point, avant la tenue de la manifestation,
- Vu le partenariat avec l'Agence des Aires Marines Protégées,
- Vu l'objectif de présenter le patrimoine naturel de Case-Pilote via la mer des Caraïbes,

Vu le programme proposé : visites de l'Habitation l'Enclos commentées par un historien, balades découvertes en mer, conférence sur la piraterie sur la place du bourg,

- Vu le vif succès de cette manifestation avec plus d'une centaine de visiteurs,
- Vu le montant des dépenses s'élevant à 3250 €,
- Vu la proposition du Maire de solliciter la DAC et Cap Nord pour alléger la part communale,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

19 VOIX POUR

03 VOIX D'ABSTENTION (MM. SURENA, DONVAL, ZIE ME)

00 VOIX CONTRE

DECIDE

- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Montant HT (€)	%
DAC	1 300	40
Cap Nord	1 300	40
Commune	650	20
Total Aides Publiques	3 250	100

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'aide de la DAC et de Cap Nord
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



G. GELIE

George GELIE
Première adjointe